# L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. — NOUVELLE-ORLÉANS, VENDREDI MATIN, 3 MARS 1871. — 44me Année—Vol. XLIV.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS.
VENDREDI MATIN, 3 MARS.



VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par le Shérif, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Douane et Canal, à midi. Deux terrains contigus situés dans le Deuxième District, rue Trémé, entre celle du Quartier et le Chemin du Bayou; sur l'un desquels se trouve une maison de résidence en bois, l'autre en briques, et sur l'autre, également une résidence semblable. — Aussi, un terrain situé dans le Deuxième District, avec les bâtisses qui s'y trouvent, face à la Promenade Carondelet, entre Claiborne et Derbigny.

Par F. Keller, au-dessous de l'Hôtel St-Charles, vente régulière de livres, tous les soirs, à 7 heures.

Par Hoffman, Marks & Co., au No 38 de la rue Chartres—Lingerie, notions et articles de fantaisie, coutellerie Sheffield, indiennes avariées.

Par Louis Stern & Bros., au No. 14 de la rue de Chartres—bottes, souliers et brodequins.

ATTENTION :

Propriétés foncières, dans le Deuxième District, à l'encan, par le shérif.—Nous appelons l'attention sur les ventes à l'encan qui auront lieu aujourd'hui, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, par le ministère du Shérif. Ces ventes comprennent :

1o Un terrain, avec la maison de résidence à deux étages, No. 277, rue Trémé, entre le Chemin du Bayou et la rue du Quartier, Deuxième District.

2o Un autre terrain, avec la maison de résidence à deux étages, No. 279, rue Trémé, entre le Chemin du Bayou et la rue du Quartier, Deuxième District.

3o Et un autre terrain, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé sur la Promenade Carondelet, entre les rues Claiborne et Derbigny, Deuxième District.

Pour les détails et les conditions, voir aux annonces.

Faites imprimer vos Factures, Cartes, etc., au "Pelican Printing Office", coin des rues Camp et Poydras.

CANDIS PURS et sans MELANGE.—Confiserie fine en vente chez J. VILLARRUBIA & Co., Successeurs d'Ernest Turpin, 93 rue Vieille-Levée.


THEATRES.

AUJOURD'HUI, VENDREDI.

Académie de Musique. — Little Faust.

St-Charles — Irish Ambassador and His last legs.

Musée Crescent City—Nos 40 et 42, rue St Charles.

## La Législature.

La Législature s'est ajournée hier soir sine die, après avoir voté le bill des allocations générales. Il n'y aura pas de session extraordinaire. Nous pourrons donc respirer et examiner à loisir les actes, où plutôt les méfaits accomplis pendant cette session.

Nos législateurs ont employé soixante jours à s'occuper des projets de loi des spéculateurs, agioteurs, créateurs de monopoles et demandeurs de secours, et ils ont mis une heure—la dernière—à examiner, amender et voter le bill des allocations générales contenant près de deux cents sections.

Soixante jours pour les affaires particulières qui rapportent tant par vote, une heure pour les affaires les plus sérieuses de l'Etat. On peut juger par là du soin avec lequel celles-ci ont été traitées. Et, encore, la législature ne s'est-elle décidée à voter ce bill qu'à la dernière extrémité, dans la certitude acquise que le gouverneur était résolu à ne pas ordonner une session extraordinaire. On verra même dans le compte-rendu de cette dernière séance, qu'au moment où l'heure fixée pour le bill des allocations générales arrivait, il y a eu des représentants qui ont demandé un répit de vingt minutes en faveur du bill accordé pour la Compagnie du Canal de l'Ile aux Vaisseaux. Cette motion n'ayant pas obtenu un vote des deux tiers n'a pas prévalu.

Ce petit incident peint toute la session. Il nous reste à passer en revue les lois qui ont été adoptées. Nous le ferons au fur et à mesure qu'elles paraîtront dans le journal officiel, et nous dirons combien de millions doit coûter directement ou indirectement cette session législative.

La tombola de M. Rouyer.—La tombola organisée par M. Rouyer au profit du fonds de secours français, a été tirée hier avec les soins des délégués du bureau de la souscription. Il y avait mille billets et cent lots gagnants, tous offerts par M. Rouyer. Nous publions plus loin la liste des cent numéros gagnants. Tous les lots qui ne seront pas réclamés d'ici au dix avril seront vendus à l'encan et la somme, ainsi que cette vente sera ajoutée au produit de la tombola. Nous ne saurions trop féliciter M. Rouyer de sa généreuse et patriotique idée qui va ajouter une somme importante au fonds de secours français.

Quiconque veut gagner de $1 à $2, doit acheter son chapeau au Robert E. Lee, coin St-Louis et Royale.

Le grand tirage de la Loterie de la Louisiane.—La grande séance qui doit avoir lieu demain et qui attirera dans notre ville des milliers de visiteurs, n'éveille pas à l'intérêt d'un autre événement quelconque aussi et qui intéresse nombre de gens. Nous voulons parler du tirage mensuel de la loterie de la Louisiane à billets simples. L'espoir de gagner le gros lot de $50000 ou quelqu'autre des nombreux lots petits ou grands est permis à tous les porteurs de billets ; et plus d'un visiteur viendra pour voir la grande procession des pompiers saisira cette occasion de tenter sa chance. On peut encore se procurer des billets jusqu'à ce soir. Le tirage se fera demain samedi, onze heures, en présence du public, dans les bureaux de la Compagnie, rue St-Charles, de sorte que les étrangers qui auront pris des billets pourront savoir avant de s'en retourner chez eux, si la fortune les a favorisés.

Chapeaux a bon marché.—Grâce aux prix exorbitants et à la langueur des affaires, tout le monde est à peu près panné. C'est dire qu'en tout on recherche le bon marché. La chapellerie ne pouvait se soustraire à cette loi économique. Aussi, [illegible] avec plaisir qu'à l'enseigne Robt. E. Lee, au coin des rues Royale et St Louis, le prix des chapeaux de tout genre pour hommes et enfants, a été réduit d'une manière étonnante. Qu'on y aille et l'on sera convaincu.

Ne désespérez pas ! si d'autres remèdes ne vous ont point guéri, essayez l'excellent Baume aux Navets indiens, de l'efficace, remède souverain dans les affections de poitrine. Prix du flacon $1.00. A vendre dans les principales pharmacies.

Le général R. E. Lee, écrivant à la date du 12 janvier 1867, dit : "Son simple costume et l'expérience que mes filles ont acquise en s'en servant, font de la machine à coudre de Wilson & Gibbs, un instrument favori dans ma famille."

A vendre par M. S. Hedrick, rue du Canal, No 159, à la Nlle-Orléans.

A l'enseigne de Robert E. Lee, coin St Louis et Royale, nettoyage de Panamas sans acide. Chapeaux de saison, à bon marché.

Le Journal de Genève publie la lettre suivante :

"Aidez-moi, par le secours de votre publicité à accomplir un devoir.

Je ne veux pas quitter Genève où je viens de passer quelques jours, sans proclamer hautement les sentiments d'admiration attendrie et de profonde reconnaissance dont je suis ému en voyant avec quelle générosité sympathique et quelle tendresse fraternelle la Suisse accueille nos malheureux soldats.

Pour nous autres Français, livrés aux souffrances et aux crimes de la guerre, tour à tour par la trahison, par l'incapacité, par les misérables ambitions personnelles, lorsque nous nous trouvons chez un peuple [illegible] les grandes puissances [illegible] l'égoïsme [illegible] spectacle consolant de [illegible] et la fraternité [illegible] sont pas partout [illegible] le parfum [illegible] cette petite terre [illegible] et généreuse de la Suisse.

C'est là la vraie grandeur, c'est là la vraie gloire.

Veuillez, etc. ALPHONSE KARR.

Avis aux havanais — Spécialité pour le nettoyage des chapeaux Panamas, au Robert E. Lee, coin St-Louis et Royale.

On annonce de Madrid, aux journaux anglais, que le gouvernement est en possession d'importantes révélations au sujet de l'assassinat du général Prim. Le principal agent est un nommé, un employé du Gonzalez Bravo, qui aurait distribué des sommes considérables aux conspirateurs. Des personnes, ayant des relations avec une autre dynastie sont aussi impliquées.

## L'Armistice.

### BISMARCK ET JULES FAVRE.

S'il fallait des preuves nouvelles de la rouerie de Bismarck et de l'imbécillité de Jules Favre, on les trouverait dans les documents suivants qui établissent à quel point Jules Favre s'est laissé jouer par Bismarck dans la convention sur l'armistice. La perte des 85,000 hommes de Bourbaki jointe aux avantages obtenus par les Prussiens sur tous les points rendait la reprise des hostilités impossible et mettait la France à la merci du ministre prussien :

"Le Hâvre, 1er février 1871, 4 heures 55 matin.

*Général Loysel à Gambetta, guerre, Bordeaux* (urgence extrême.)

"Le commandant Harel rentre d'Alvimare; délégué prussien lui a mis sous les yeux le texte convention signée par Bismarck et Jules Favre. L'armistice, qui compte du 28 pour Paris, ne commence que *trois jours* après pour départements. Il détermine lignes démarcation pour armée Hâvre, d'Etretat sur Saint-Romain. Chaque armée doit se tenir éloignée de 10 kilomètres de cette ligne.

"Ces étranges stipulations étant tout à fait en désaccord avec les instructions que j'ai données, M. Harel vient en demander de nouvelles. Occupant Criquetot, Bolbec et Lillebonne, je ne puis admettre que nous soyons rejetés sur la place. Je ne veux donc pas signer une stipulation ratifiant la ligne Jules Favre, à moins que vous ne m'en donniez l'ordre formel, et je ferai connaître, par un ordre du jour, que nous subissons les conditions dictées par M. Jules Favre. Réponse urgente. Harel attendra qu'elle soit arrivée ; je pense que Fécamp, Dieppe et tous les ports de la côte doivent nous appartenir.

"C. LOYSEL."

"Hâvre, le 1er février, 1 h. 10 du soir.

*Général Loysel à ministre Gambetta guerre, Bordeaux :*

"J'ai sous les yeux texte convention apporté par Harel. La ligne de démarcation partant de Pont-l'Evêque et se dirigeant vers Liguières, nous abandonnons toute rive gauche de la Seine, et il n'y a plus à s'occuper de la tête de pont Honfleur que vous avez prescrit d'établir. Je ne puis admettre la ligne d'Etretat à Saint-Romain, avec la condition de se tenir à dix kilomètres en arrière.

"Le 28, j'occupais Goderville, Bolbec, Lanquetot et Lillebonne : la règle d'*uti possidetis* me les donne, et nul n'a le droit d'en disposer pour les remettre à l'ennemi. Les Prussiens revendiquent aussi les ports où nos croiseurs se rendaient constamment, ce qui est inadmissible. Les conditions concernant Paris sont exorbitantes, tous les corps de francs-tireurs doivent être dissous. Donnez-moi d'urgence des instructions. Je ne veux rien céder, si je ne reçois ordre formel.

"LOYSEL."

Garibaldi a adressé à ses troupes l'ordre du jour suivant, prouvant qu'on lui a annoncé que l'armistice s'étendait à l'Est comme aux autres parties de la France :

"Vous avez 21 jours d'armistice, et comme votre noble mission n'est point finie, pour la remplir jusqu'à la fin, vous devez profiter du temps et vous instruire.

"Vous êtes braves ; vous l'avez prouvé sur les champs de bataille. Il faut, dans ce temps d'arrêt, vous préparer, par de laborieux exercices et une discipline inspirée par votre caractère sacré de miliciens de la république, à chasser de la France les soldats du despote qui l'opprime.

"GARIBALDI."

Lyon, 1er février.

Voici la dépêche qui vient de nous arriver :

"Quartier-général de l'armée des Vosges.

"...Pendant que, la rage au cœur, nous ordonnions à nos troupes de suspendre les hostilités, nos ennemis continuent leur marche.

"Signalez à vos concitoyens et au monde la couronnement de toutes les infamies commises par nos ennemis au dedans et au dehors.

"Le chef d'état-major, "BORDONE."

On écrit de Lyon :

On affirme que le général Clinchant ignorait que l'armistice ne concernait pas l'armée de l'Est. La délégation de Bordeaux l'ignorait peut-être elle-même ; en tout cas, elle ne le lui avait pas fait savoir. Ce qui le prouve, c'est que le général avait publié un ordre du jour annonçant l'interruption des hostilités. Il fut cruellement détrompé, le 29, par une attaque imprévue, puis par les déclarations du général de Manteuffel.

Pontarlier, 30 janvier, 5 h. 20 soir.

*Général Clinchant à guerre :*

"Je n'ai pas encore de réponse officielle du général Manteuffel ; mais, d'après une lettre apportée par un parlementaire prussien, pendant une conférence près de Frasne, il paraîtrait que le général Manteuffel ne voudrait pas reconnaître l'armistice pour l'armée de l'Est, disant qu'il ne concerne que les armées du Nord et de Paris.

"Les Verrières françaises, 1er février.

*Général Clinchant à guerre :*

"Tout ce que vous écrivez à Jules Favre, je l'ai tenté inutilement auprès du général de Manteuffel.

"Le général prussien a refusé de m'accorder une suspension d'armes de trente-six heures, pour donner au gouvernement le temps d'élucider la question.

"Les ennemis ayant continué les hostilités, malgré mes protestations, et menaçant de nous couper la retraite, même dans la direction de la Suisse, ce qui aurait entraîné la perte de l'armée et de son matériel, j'ai dû me rendre à la dure nécessité de franchir la frontière.

"Le matériel de l'armée a presque effectué son passage.

"Le général Billot couvre la retraite avec trois divisions du 18ème corps.

"Je vous enverrai, aujourd'hui, le texte de la convention que j'ai conclue avec la Suisse."

Bourges, 1er février 1871, 9 heures, 40 du matin,

*Général de division à guerre, Bordeaux.*

Je ne puis croire à votre dépêche. En abandonnant le Loir-et-Cher, l'ennemi serait aux portes de Bourges. J'avais le prétention de le laisser à la Ferté ou tout au plus à Lamothe-Beuvron, et de ne le laisser avancer dans le Loiret que jusqu'à Jargeau. Dois-je attendre d'autres ordres pour faire rentrer les troupes ? et à quelle distance des lignes des départements concédés ?

Vierzon, 5 fév. 1871, 3 h. 30 m.

*Général commandant 25e corps, à guerre, Bordeaux.*

Pour obéir à la convention de Versailles, le 25e corps a évacué le Loir-et-Cher et se retire en arrière de Vierzon, qui doit rester un terrain neutre. Ce mouvement de retraite qui nous enlève sans combat les lignes de la Loire et du Cher, et pousse l'ennemi à 20 lieues plus au sud, est moralement, stratégiquement fort regrettable, surtout après notre succès du 28 janvier.

L'ennemi lui-même ne pouvait le prévoir, puisque, dans le projet de convention signé le 31 janvier à Blois, et que je vous ai transmis, il reconnaissait que nous étions seuls maîtres, en face de Blois, de la rive gauche de la Loire.

Chapeaux de paille pour enfants, à très bon marché, au coin St-Louis et Royale.

## LE GÉNÉRAL DUCROT.

On lit dans *Paris-Journal* :

"A peine ouverts les pourparlers que l'on sait avec M. de Bismark, le chancelier réclama, comme étant son prisonnier de guerre en rupture d'honneur, le général Ducrot.

"Nos lecteurs se rappellent quelle est la situation. Elle a fait l'objet, dans le *Journal officiel* du 19 octobre, d'une relation signée Ducrot, et d'une réponse, le lendemain, signée Trochu.

"Il va sans dire que le général Trochu approuvait pleinement la conduite de son ami, de son compagnon d'armes, le brave Ducrot.

"Cette question personnelle aurait même une si grande importance aux yeux de MM. de Bismark et de Moltke, qu'on aurait déclaré ne pas vouloir aller plus avant dans les négociations relatives à l'armistice si M. Ducrot n'était remis aux Prussiens.

"Le général Vinoy—bien que nous ayons lieu de ne pas le croire absolument cousin du général Ducrot—aurait fait part, dans une lettre, de cette situation et de cette prétention à son compagnon d'armes, en lui déclarant que tant qu'il garderait le commandement supérieur, il se refusait absolument à le livrer.

"Le général Ducrot aurait répondu qu'une considération de personnalité ne devait pas faire obstacle à une solution réclamée par les intérêts généraux.

"Aussitôt abandonnant son commandement, il s'est rendu chez lui, 14, rue Abbatucci, a déposé son uniforme, et, entouré de ses quatre aides de camp, dont deux nous sont connus : M. le commandant Fabrot, des éclaireurs, Franchetti et M. de Chavannais, il aurait attendu qu'on vint le chercher pour le mener à Versailles.

"A l'heure qu'il est, il attend encore.

"On dit qu'un tribunal international sera appelé à se prononcer sur la question délicate que soulève son évasion.

"Mais ce jugement n'aurait lieu qu'après la réunion en France de l'Assemblée nationale qui va régler les destinées de notre pays."

— Nous lisons dans l'*Internationale* :

Nous apprenons avec une satisfaction qui sera partagée par le [illegible] que l'on ne [illegible] général Bourbaki [illegible] qu'il s'est faite [illegible] tique désespoir.

Terrible accident à Dunkerque.—Nous lisons dans un journal belge du 21 février :

On nous apprend qu'un accident épouvantable vient de se produire à Dunkerque. La fabrique de cartouches, installée au Casino des bains de mer, et qui occupait deux cents ouvriers, hommes, femmes et enfants, a sauté ce matin à dix heures. Un certain nombre d'ouvriers, quelques-uns assez grièvement blessés, ont pu fuir et se sauver. Nous manquons encore de détails sur le nombre des morts et des blessés et sur la cause qui a déterminé ce terrible événement.

## Scènes de pillage à Paris.

Il s'en faut de beaucoup que nous sachions des renseignements complets sur ce qui s'est passé à Paris dans la période du 28 janvier au 3 février. Il n'est donc pas sans intérêt de publier l'article suivant que donne le *Siècle* du 30 janvier :

"Hier dimanche, à Paris, les halles et le quartier Montmartre ont été le théâtre de scènes profondément regrettables. Des actes de pillage ont été commis et ont provoqué une grande effervescence dans le quartier.

"Il était neuf heures du matin ; le marché établi dans l'intérieur des pavillons et sur l'emplacement qui s'étend entre la rue de Turbigo et l'église Saint-Eustache, était garni d'une foule compacte. Tous les marchands étaient abondamment approvisionnés de denrées de toute nature : volailles, lapins, fruits, légumes frais et conservés, viande de boucherie, rien ne manquait. Les acheteurs s'étonnaient qu'une aussi grande quantité de provisions, de substances alimentaires existât sur le marché, quand celui-ci, la veille et les jours précédents était complètement dégarni.

"L'indignation se traduisit dans les paroles, et, des paroles aux actes, il n'y a pas loin. Une femme, qui s'était présentée successivement, devant plusieurs boutiques et qui, chaque fois, avait dû reculer devant les prix exorbitants que réclamaient les marchands, s'arrête devant un étal garni de fruits et de pommes de terre, et, dans un accès de colère, injurie la marchande et renverse tout l'étalage. Une rixe s'engage, les acheteurs voisins y prennent part. En un instant, on voit voler en l'air toutes les marchandises.

"La foule s'amasse, prend parti pour les acheteurs contre les marchands et des scènes ont lieu qu'il est absolument impossible de décrire. Une bande de gamins de douze à quinze ans fait main basse sur la plupart des denrées ; malheureusement des hommes et des femmes suivent leur exemple. Sur un autre point, un homme monte sur un étal, organise une vente à la criée ; les objets cotés à des prix relativement bas, sont achetés avec avidité, mais l'argent est scrupuleusement remis aux marchands.

"Ceci se passait dans le pavillon affecté à la vente des fruits et des légumes. La foule, qui constamment s'accroissait, pénètre dans le pavillon du poisson, y saisit des têtes de veau, des pieds de cheval, de la morue, de la graisse. La vente s'y fait en même temps que le pillage est pratiqué.

"Le désordre est à son comble. Depuis deux heures ces scènes durent, lorsque arrive un officier de la garde mobile, suivi bientôt d'un fort détachement de gardes nationaux du 113e bataillon. Quelques instants après accourent plusieurs compagnies de gardes républicains. On ferme les grilles, les soldats refoulent devant eux les personnes qui restent dans les pavillons; des cordons de troupes barrent toutes les entrées et le vide est ainsi bientôt fait à l'intérieur.

"La foule chassée de l'intérieur des halles, se masse aux abords des pavillons, et y stationne durant toute la journée ; des groupes se forment ; de vives discussions s'engagent ; une grande fermentation règne partout ; mais aucun désordre nouveau ne se produit.

"Ces scènes, comme nous le disons en commençant, sont profondément regrettables. L'irritation bien naturelle de la population doit, d'ailleurs, se calmer à l'idée que les souffrances matérielles que nous endurons depuis quatre mois touchent à leur terme, et que le ravitaillement mettra prochainement à la disposition de chacun des vivres en quantité suffisante.

"Au même moment où se passaient les événements que nous venons de raconter, des scènes analogues se produisaient quartier Montmartre, chez un marchand de conserves alimentaires ; quelques personnes exaspérées par les exorbitantes prétentions de ce commerçant ameutèrent la foule devant son magasin. En quelques secondes, plusieurs milliers de personnes s'amassaient en ce point de la rue Montmartre, et y interdisaient toute circulation. Mais ici, nous devons le dire, nous en avons été témoin, il n'y a pas eu pillage comme aux Halles. Un prix a été fixé, d'un commun accord, et les acheteurs très nombreux ont scrupuleusement payé la somme demandée. Néanmoins, on a cru devoir recourir à l'emploi de la force armée.

"Des gardes républicains mal conseillés accourent en présentant la baïonnette. Un cri de terreur s'échappe de la foule absolument désarmée. Une panique se produit, femmes et enfants se mettent à fuir. Heureusement quelques citoyens par leurs sages conseils, parviennent à persuader aux soldats de remettre la baïonnette au fourreau. La foule continue à stationner, mais aucun nouveau désordre ne se produit.

"Sur divers points de Paris, des scènes analogues aux précédentes ont été provoquées par la mise en vente, dans les magasins d'épicerie, de nombreuses denrées tenues cachées jusqu'ici, et affichées à des prix exagérés par leurs possesseurs.

Horribles souffrances.—Le *Times* trace le tableau le plus sinistre de la situation de nos malheureux blessés dans le Loiret :

"Dans un des romans d'Erckmann-Chatrian on raconte l'histoire d'un train d'ambulance abandonné de ses conducteurs par une piquante soirée d'hiver. Au point du jour, on vit les voitures immobiles, à la lisière de l'entre, chargées de blessés gelés, dont la forme seule apparaissait enveloppée de frimas. "C'était (dit l'auteur) comme un long cimetière." Le spectacle offert à Beaugency, et décrit par un correspondant militaire, est encore plus terrible, à cause de la durée plus longue des souffrances.

"Dans une maison qui avait été appartenant à un pensionnat de jeunes filles, chaque chambre, de la cave au grenier, regorgeait de "corps morts et d'hommes affamés étendus en rangs si serrés qu'on ne pouvait s'y mouvoir." C'était un samedi, et beaucoup de ces hommes étaient là depuis le mardi. Pendant tout ce temps, pas une goutte d'eau, pas une atome de nourriture n'avait passé par leur gosier, ni pas une main secourable n'était venue les soulager. Et un sergent à jambe rompue se trouvait à même de jeter sa capote sur son officier blessé plus grièvement, c'était le maximum du soulagement qu'aucun d'eux pût obtenir.

"De plus, les fenêtres de la maison étaient toutes brisées.

"Et pendant ces nuits et ces jours d'un froid glacial, ils étaient restés couchés sur un sol nu, sans que leurs blessures fussent pansées. Tous les tourments des blessures, du froid, de la faim, de la soif, ont torturé pendant une suite de jours ces martyrs abandonnés.

"La bataille, en effet, avait sévi avec rage durant trois journées autour de Beaugency, sans que l'aucun côté on eût gagné assez de terrain pour s'emparer de la ville et pouvoir songer aux blessés. Le second jour même, des boulets allemands tombèrent sur des hôpitaux où des volontaires français donnaient des soins à des blessés allemands. Le soir, il se trouva dans la ville un seul docteur en état d'opérer des amputations, et il y avait dans un seul local 200 hommes atteints de blessures sans espoir.

"Les morts gisaient nombreux parmi les mourants. Dès que ceux-là étaient enlevés, leur place se remplissait aussitôt. Des spectres hideux erraient çà et là, avec leurs mâchoires brisées ou leur visage à moitié emporté par une balle, montrant leurs affreuses blessures et demandant par signe un peu d'eau à boire que leur gosier refusait d'avaler. Officiers et soldats, vétérans et enfants de troupe, formaient, étendus pêle-mêle, une masse indéchiffrable de patients. De cette masse endolorie s'exhalaient tous les gémissements auxquels peut se prêter la voix humaine. Tel était l'état des choses le jeudi. Combien de scènes pareilles à celles que nous venons de décrire auraient pu se voir à Beaugency le samedi ! Combien plus encore dans les nombreux villages sur lesquels a passé l'ouragan du conflit, entre Beaugency et Vendôme."

Un meurtre de sang froid.—M. l'abbé Geaveo, prêtre de l'évêché de Quimper, aumônier des mobiles de Conlie, a été tué par les Prussiens.

Ce jeune et brave aumônier a été tué sur le champ de bataille, au bourg de Droué, pendant qu'il administrait nos soldats blessés par les projectiles prussiens.

Penché sur un blessé, M. Geaveo a été frappé à la tête par une balle prussienne qui la lui a traversée de part en part, au [illegible].

Ce n'est pas une balle égarée qui l'a tué. C'est un brigadier prussien qui l'a visé à dessein, et frappé exprès. Des soldats polonais mêlés aux Prussiens, et faits prisonniers à la suite de cette affaire, ont déclaré avoir entendu ce brigadier prussien se faire honneur d'avoir atteint d'une balle le curé qui se trouvait sur le champ de bataille au milieu des blessés.

—On écrit de Mulhouse :

Le dernier journal français de l'Alsace, l'*Industriel alsacien*, va disparaître. L'autorité prussienne n'admet pas qu'on écrive ou qu'on lise le français dans les deux départements du Rhin. De même qu'en Pologne, la Russie proscrit la langue polonaise, de même en Alsace l'Allemagne empêche les gens de se servir de la langue française.

Elle prétend, sans doute, que l'Allemand est la langue maternelle des Alsaciens mais les Alsaciens doivent mieux savoir que les Prussiens s'ils préfèrent lire le français ou l'allemand. Quoi qu'il en soit, il n'y aura plus prochainement en Alsace aucun journal politique rédigé en français.

L'*Industriel alsacien* avait maintenu vaillamment jusqu'au bout le drapeau national : il n'avait jamais laissé flotter de [illegible] M. Ad. Lesthoellet, [illegible] la rédaction M. Herbet [illegible] malgré par les Prussiens [illegible].

Aujourd'hui, il se retire, vaincu, mais non flétri. [illegible]

[illegible]

## CHRONIQUE LOCALE.

Entretien des quais de la ville.—Sur renseignements demandés par le maire de St-Louis, le maire de la Nlle-Orléans, M. Flanders, a répondu, après renseignements puisés au bureau du voyer, M. Bell, que les quais de la ville, de la rue de Pologne à la rue Toledano, ont une étendue d'un peu plus de trois milles.

Première Cour de District.—Thomas McGuire et Charles Burns ont confessé leur participation dans une affaire de vol, commis dans une boutique de bric-à-brac de M. Tarrepy, rue Fulton. James Moran, accusé de complicité, a fui et perdu sa caution.

M. Michel a demandé que l'accusation portée contre Charles Richards, d'avoir essayé de corrompre un juré qui devait servir dans l'affaire du vol de la rue St Louis, fût mise de côté. La raison de M. Michel était que le juré dont Richards voulut M. Spencer, que le prévenu aurait cherché à corrompre, avait été illégalement désigné, et que ledit Spencer n'étant pas un juré aux yeux de la loi, l'offense imputée au prévenu n'était pas une violation de la loi. Le juge Abell a renvoyé l'affaire indéfiniment et a admis Richards à fournir une caution de $500.

Deuxième Cour de District.—Un domestique de la famille de ..., ayant intenté une action à la succession pour se faire payer ses gages, jugement a été rendu contre lui parce qu'il n'avait pas fait enregistrer sa réclamation dans les 60 jours après la mort du chef de la famille.

Vol.—La résidence de M. J. H. Cohen, rue de Valence, entre les rues Camp et Chestnut, a été visitée dans la nuit du mercredi au jeudi par des personnes inconnues qui ont enlevé une montre en or et $30 en monnaie courante. Les voleurs sont entrés par une fenêtre basse et s'en sont allés par le même vie sans avoir été entendus ni vus de personne.

Autre vol.—Il s'agit encore de la bande Lizzie Owens dans le repaire de laquelle, rue Dryades, un étranger, visiteur malheureux, a perdu une somme de $500 en monnaie courante. Tous ceux qui entrent dans cette maison y perdent quelque chose.

Un de nos confrères demande s'il n'y a pas de moyen pour supprimer ce coupe-bourse et au besoin ce coupe-gorge ? Peut-être bien. Mais si on le faisait, Lizzie Owen, qui a l'escarcelle bien garnie, trouverait tout de suite un avocat pour dire que la loi a été violée à son égard et un juge pour sanctionner l'argument.

Noyé.—Hier soir, sur les 5 heures, le jeune Jesse Harrison, âgé de 16 ans, est tombé d'un bateau plat ou chaland, dans le fleuve, devant l'habitation Gardère, et s'est noyé.

Une mauvaise locataire.—Une négresse, nommée Emma Louisa, avait loué une chambre de Mme Monika Zuel, rue du Bassin No 88, et ne payait pas son loyer. De là, notice de déguerpir. La négresse furieuse, rassemble cinq ou six de ses amies et répand de l'huile de charbon dans la chambre et sur tous les meubles de la chambre. Le dommage s'élève à environ $600. Un mandat d'arrestation a été lancé par le recorder Staës.

Législature.—*Sénat.*—Une résolution accordant le millage à Gustave Baker et Worrell qui contestaient des sièges au Sénat, a été adoptée.

Une résolution autorisant le comité d'audition à siéger pendant 30 jours après l'ajournement pour régler les comptes du clerc aux warrants, et à employer un second clerc, est adoptée.

Une résolution autorisant le secrétaire du Sénat à garder son messager 30 jours après l'ajournement, est adoptée.

M. Thompson fait un rapport relatif à la distribution de fonds pour la variole, et présente une résolution jointe qui décharge le bureau nommé et requiert les membres de remettre la balance au trésorier d'Etat et annuler leurs bonds. La résolution est adoptée finalement.

M. Fish rapporte que le comité spécial qui avait été chargé d'examiner les livres de l'auditeur, les a trouvés dans un ordre parfait.

M. Campbell présente un bill pour définir les obligations de la Nlle-Orléans. Référé au comité de finance.

Aussi, un bill incorporant la compagnie de Protection de bateaux à vapeur et de steamers de la Nlle-Orléans. Déposé suivant le règlement.

La résolution de la Chambre pour changer la juridiction dans l'affaire Fisher et d'autres et la transférer dans la paroisse de Jefferson, a passé finalement.

Une résolution de M. Blackman, relative à l'émission de bonds par l'Etat et exigeant un rapport de l'auditeur, est adoptée.

Une résolution pour publier les délibérations officielles dans le *Sugar Planter* d'Ouest Baton-Rouge, échoue.

Une résolution donnant aux sept hommes de police $100 de salaire additionnel, pour services pendant la session du Sénat, est adoptée.

Le bill de la Chambre relatif au Revenu est mis en discussion.

Une motion de passer le bill sans le lire soulève une forte opposition.

M. Pinchback fait observer que le Sénat, l'ayant lu, avait passé le bill de Revenu de 1869 et qu'il avait trouvé ensuite, que l'édifice loi sur les jeux avait été clandestinement interpolé. Il est opposé à toute interpolation dans ce bill.

Le bill a été finalement adopté.

Adopté aussi un bill pour faire enlever les obstructions dans la rivière Amite.

*Séance du soir du Sénat.*—M. Thomas prononce un discours contre le bill amendant la charte de Shreveport. Il dit que ce bill est injuste attendu qu'il prend un territoire dont les habitants n'ont pas été consultés. Malgré cette opposition, le bill est adopté.

Le bill de secours pour les citoyens de Bienville est finalement adopté.

Adopté aussi le bill du Sénat sur la police pendant les élections.

Le Sénat refuse de suspendre le règlement pour adopter finalement le bill relatif au chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, Vicksburg et Baton-Rouge.

Le bill du nouveau parc de ville passe finalement.

Le bill de la Chambre pour incorporer la compagnie des steamers de la Nlle-Orléans est adopté.

Le bill de la Chambre relatif au pesage du coton a été rejeté.

Le Sénat donne son concours aux amendements de la Chambre au bill général des allocations, et bientôt après s'ajourne *sine die*.

*Chambre des Représentants.*—Séance à midi, présidence de M. Carter.

Le comité spécial nommé pour examiner les accusations portées contre M. Carter, président de la Chambre, comme ayant manqué à ses devoirs en qualité d'inspecteur des bureaux, a fait un rapport qui l'exonère complètement et qui a été adopté.

Le comité spécial fait un rapport sur les bills pendants et dit qu'il n'a pu terminer son travail et qu'il se réunira de nouveau à cinq heures.

Le rapport est reçu et les bills sont appelés.

Le bill pour créer un département des Assurances est renvoyé indéfiniment.

Le bill créant la paroisse de Vernon passe finalement.

Le bill de secours pour ceux qui ont acheté des terres d'école dans la 16e section avant 1861 est ajourné.

Le bill pour incorporer le chemin de fer "North Louisiana and Texas" passe finalement.

Le bill autorisant le secrétaire d'Etat à acheter 2000 exemplaires du Guide des magistrats et officiers de paroisse passe finalement.

Le bill de secours allouant $1500 à F. L. Jewell, de la Pointe Coupée, comme indemnité pour un mandat perdu, passe finalement.

Passé également le bill incorporant la compagnie de la baie d'Atchafalaya, le bill pour incorporer la ville de Waterproof, paroisse Tensas.

Passé également le bill autorisant la Nouvelle-Orléans à construire une route conduite du Canal Marigny au Lac Pontchartrain.

Passé aussi le bill relatif aux vétérans et à leurs veuves.

Le bill allouant $6,000 à Jasper Blackburn pour la destruction de son journal, *The Homer Iliad*, passe à la seconde lecture seulement.

La Chambre s'ajourne à sept heures et demie.

*Séance du soir de la Chambre.*—Adopté une résolution allouant $100 à chacun des agents de police qui ont été de service à la Législature.

Adopté l'amendement du Sénat au bill de paye.

M. Carr demande qu'on s'occupe du bill des allocations générales, mais M. Worrell s'y oppose disant qu'il reste d'autres bills à voter.

Adopté un bill amendant la loi sur le bureau d'émigration.

Adopté le bill incorporant la compagnie de steamers de la Nouvelle-Orléans et du Texas.

Le bill d'indemnité pour la Compagnie du Canal de l'Ile aux Vaisseaux n'a pu obtenir une troisième lecture, la Chambre ayant refusé de suspendre le règlement par 38 oui contre 40 non. Une motion de reprendre ce vote en considération a été adoptée par 56 oui contre 38 non. L'heure fixée pour l'examen du bill des allocations générales, les partisans de la Compagnie ont fait la motion de suspendre l'ordre du jour spécial pendant vingt minutes, mais cette motion échoue faute d'un vote des deux tiers.

Le bill des allocations générales est alors adopté avec des amendements, et il est bientôt renvoyé du Sénat qui a donné son concours aux amendements.

La Chambre s'ajourne à dix heures et demie, *sine die.*

## PAR LE TELEGRAPHE.

(Dépêches transmises à l'ABEILLE.)

Suite de la dépêche adressée de Paris au Herald.

Population morne et silencieuse.

Pas de journaux et pas de boutiques ouvertes.

Retour à Paris des employés du gouvernement de Bordeaux.

Prochain retour du gouvernement tout entier.

### NOUVELLES EUROPÉENNES.

Londres, 2 mars—Des dépêches de Paris disent que plusieurs bataillons prussiens sont entrés dans la ville hier matin pour préparer les logements. A huit heures et demie le Palais de l'Industrie a été occupé. Peu de temps après quelques bataillons ont passé sur la place de la Concorde. Il y a eu bientôt une ligne de troupes prussiennes tout le long de la Seine, depuis le Point du Jour jusqu'au Palais Bourbon, tandis que sur la rive droite les gardes nationaux français empêchaient de passer toutes les personnes en uniforme. Des patrouilles à cheval ont circulé et occupé les casernes. Il n'y a pas eu de déprédations commises. Le gros des troupes s'est formé à Longchamps et au Bois de Boulogne où une revue a eu lieu, après quoi les troupes sont entrées à Paris à midi. L'état-major de l'empereur a été logé au palais de l'Elysée. Le général Karnecht commande l'armée d'occupation.

Une commission militaire prussienne a été établie pour recevoir les plaintes des habitants qui ont désertés les lieux occupés. Les édifices publics ont été aussi désertés et fermés.

L'Empereur déclare qu'il n'entrera pas dans la ville. Le prince impérial passera l'armée en revue.

New York, 2 mars—Dépêche au *Telegram* :

Paris, 2—Les habitants gardent la même indépendance calme et ferme qu'ils ont montrée dans la matinée de l'entrée des Prussiens. Le peuple n'a fait aucune démonstration et les troupes se préparent à bivouaquer dans les Champs-Elysées et les environs sans aucune excitation apparente. Les troupes françaises qui gardaient les casernes et le pont se sont conduites admirablement ; elles ont gardé le plus grand sang-froid en dépit de grandes provocations.

Les officiers et les soldats de l'armée prussienne n'ont montré aucune disposition à sortir des limites des barricades. Même sans l'uniforme militaire, les soldats prussiens qui seraient découverts quelque part dans Paris seraient attaqués par la foule furieuse.

Voici la fin de la dépêche au *Herald* :

Paris, 1er mars—Le seul incident remarqué est le fait suivant : Un Français respectablement habillé s'est approché d'une sentinelle de hussards et lui a parlé. La sentinelle a répondu d'une manière civile. Quand il s'en est allé, quelques gamins, leurs qui se trouvaient là, sont tombés sur lui, l'ont battu et lui ont donné de rudes coups de pieds. Il s'est enfui à l'escouade, et, en réponse à ses cris, les officiers allemands se sont mis à rire.

Sur le boulevard St Honoré ce matin, à 8 heures, on n'a vu que trois membres de la garde nationale et quelques gamins portant du pain. J'ai tourné l'angle pour entrer dans la rue Royale et j'ai vu un corps de sentinelles et une ligne de canons d'artillerie à travers la rue. Aucune voiture ne pouvait passer. Les abords de l'Elysée, du Pont de la Concorde, du Quai de la rue de Rivoli étaient tous obstrués de la même manière.

On voyait quelques troupes, mais il n'y avait pas de spectateurs. Il n'y avait pas plus de 100 personnes dans les Champs-Elysées de l'Arc à la Concorde. Pas un signe du moindre événement, c'était visible tout ne [illegible] point que le silence était oppressif. On ne pouvait, en effet, entendre aucun bruit à l'exception de [illegible] des sabots des chevaux.

En arrivant à l'Arc de Triomphe, un peu après 7 heures, une demi-douzaine d'hommes en blouses, avec leurs mains dans les poches, avaient les yeux fixés sur l'avenue de Neuilly. Un peu plus loin, je rencontrai un groupe d'Anglais.

A 8 heures 15 minutes, regardant du pont avec ma lunette d'approche, je vis, à la distance d'un mille, un cavalier, puis six autres, et encore d'autres, venant au galop de leur cheval. A peine eus-je le temps de cirer les yeux ? qu'ils avaient atteint la barrière de la Porte-Maillot. Deux autres qui venaient en suivant les côtés de la route les rejoignirent.

A 8 heures 15 minutes les premiers Prussiens entrèrent sur la ligne des portes de Paris. Six hussards s'avancèrent au galop par l'Avenue de la Grande-Armée : ils paraissaient quelque peu dans un train de galop. A dix pas en avant d'eux chevauchait un jeune officier d'environ 20 ans, sabre au main ; on sut plus tard qu'il réclamait l'honneur pour le régiment d'entrer le premier. Le reste personnelle des soldats en grande bravoure. Les hommes portaient des carabines au côté, la carabine en bas.

Le jeune homme en tête paraissait si brave qu'on ne pouvait s'empêcher de l'admirer. Quelques cavaliers s'élancèrent vers l'Arc de Triomphe et tournèrent devant sa façade et les côtés et les deux qui avait pour être attendre... [illegible] plus tard leur passage. Ils atteignirent vite la rue des Champs-Elysées, ils se [illegible] avant eux. C'était un spectacle à voir ! Je galopant dans l'avenue et une trompette rière eux une douzaine de hussards.

Un usage d'autrefois approchait. Quand l'arrivée à l'Arc de Triomphe, je demandai au jeune officier son nom. Il me répondit poliment : "L'intendant Bernhardy, du 14ème de hussards." Ce nom, porté par un brave, mérite les honneurs de l'histoire. Son capitaine ne tarda pas à venir.

Il y avait une expression marquée de satisfaction sur leurs visages, mais pas de forfanterie. Quelques minutes après, des piquets furent détachés dans chaque avenue. Les hommes partirent au galop, mais ils revinrent bientôt avec des rapports. Les cavaliers continuaient à arriver. A 8 heures et demie tout l'escadron était réuni sur le côté de l'Arc de Triomphe, donnant sur Neuilly.

Un groupe de 200 personnes regardait avec un air d'indifférence et d'indignation tout à la fois. A neuf heures moins un quart, l'état-major arriva avec le général Von Karnecht, suivi de 50 officiers de toutes armes, de tous services et de tous uniformes.

Ils suivirent les Champs-Elysées jusqu'à la maison de la reine Christine où leur quartier-général était établi. Un des officiers, le comte Walderses, fit halte pour donner une poignée de main à un Anglais faisant partie de notre groupe. Ils parlèrent quelques instants, mais bientôt après que le Prussien eut quitté ce monsieur, il fut attaqué par trois hommes en blouse, mais il eut garde sur son cheval.

A 300 yards en arrière, venait le bataillon 88, avec tambours et fifres ; puis des dragons bleus, suivis par un détachement de Bavarois, composé d'infanterie et de cavalerie, lequel était accompagné par 4,000 hommes de toutes armes. Un corps de 3,000 hommes formait l'arrière-garde. A 9 heures et quart tout le corps de troupes était passé l'Arc de Triomphe et suivait les Champs-Elysées vers Paris. Il y avait alors ici et là une centaine de personnes, mais pas d'attroupement.

Tout le monde paraissait tranquille et assez peu de mauvaise humeur. A 10 heures et quart un détachement de hussards revenait de l'Arc et trottait vers la porte Maillot et en ce moment une demi-douzaine de soldats s'installaient sur la grille de l'avenue de Saint-Cloud et placèrent une sentinelle près de l'avenue de l'Impératrice.

Ils entrèrent ensuite dans la rue de Presbourg et commencèrent à marquer les maisons autour de la place de l'Etoile dont les portes ouvrent toutes sur cette rue. Aussitôt que la sentinelle solitaire fut remarquée, la populace l'entoura en le regardant et en la [illegible] curiosité.

Le groupe commença à grossir près du palais de l'Industrie où les troupes avaient fait halte. Les femmes regardaient avec une curiosité irrésistible. Les spectateurs étaient principalement des étrangers.

Du côté du Point du Jour, les Prussiens ne s'étaient point fait précéder par une avant-garde.

La force allemande qui occupe le Nord-Ouest de la ville compte 30,000 hommes et se compose du 1er corps prussien et du 1er corps bavarois. Les lignes de démarcation étaient gardées par des soldats français et allemands.

Les employés du département de l'Intérieur sont de retour à Paris depuis mercredi, et l'on pense que le gouvernement sera transféré à Paris afin de s'occuper activement des affaires touchant à la Convention du traité de paix.

Londres, 2 mars—Des rapports de Paris, en date d'hier soir, disent que les barrières des rues, entre les Allemands et les Français ont été fermées ... [illegible] des habitants ont été ... Aucun incident n'est ... les boutiques sont fermées ... [illegible] allemands ... [illegible]

### NOUVELLES DE LA HAVANE.

Havane, 1er mars—Une lettre reçue lundi ... [illegible]

Un observatoire retranché à 9 milles de Puerto-Principe, a été attaqué par 400 insurgés sous Bembeta et José Mendoza. Le fort n'était défendu que par 25 hommes ; l'attaque a duré deux heures et les insurgés ont échoué. La perte des Espagnols a été de 3 tués et 12 blessés.

Les insurgés ont détruit la plantation de San José, à 25 milles de Sanctiago, le 25 février : 3 nègres ont été tués et les bâtisses brûlées. Le même jour les insurgés ont détruit les champs de cannes de l'habitation Perseverancia.

### NOUVELLES DE WASHINGTON.

Washington, 2—Le comité de conférence sur le chemin du Texas au Pacifique est d'accord pour procurer un embranchement de la Nouvelle-Orléans à Marshall, Texas, par Bâton-Rouge et Alexandrie, une ligne principale de Marshall à San Diego et un embranchement de la rivière Colorado près de la 35e parallèle. Les usages parlementaires exigent que la Chambre se prononce d'abord sur le rapport.

La Chambre s'est ajournée et le Sénat ne prendra aucune décision ce soir.

Washington, 2 mars—Les dernières nouvelles des régions du charbon représentent les travailleurs, les opérateurs et les compagnies de transport comme également opiniâtres.

Le Congrès proclame comme nomination de cadets.

Les membres de la Haute Commission ont visité le capitole aujourd'hui ; l'Intérieur a donné lieu à plusieurs discours à effet.

Sénat.—Le bill qui a passé au Sénat, et qui va au Président, sur les chemins de fer est comme suit :

Attendu que certaines propriétés maintenant possédées dans les Etats des Etats-Unis dans le Tennessee occupées, certaines corporations de chemins de fer en cet Etat, à cause de propriétés vendues aux dites corporations par le gouvernement ; et attendu qu'il est dans l'intérêt du gouvernement de régler au plus vite et de collecter les réclamations des Etats-Unis, pour éviter des contestations et des pertes par l'insolvabilité des compagnies de chemins de fer ; c'est pourquoi il est décrété que le secrétaire de la guerre soit et est requis, s'il le juge convenable, avec l'avis de l'avocat-général, de compromettre, ajuster, régler les dites réclamations, à telles conditions de montant et de payement qui soient justes et équitables et les mieux calculées pour protéger les intérêts du gouvernement.

Chambre.—Un bill a passé d'après lequel trois commissaires seront nommés pour examiner les réclamations des citoyens loyaux des Etats du Sud pour des fournitures d'approvisionnements militaires pendant la rébellion, y compris l'usage et la perte de navires employés par le gouvernement. Les commissaires ne doivent pas être des résidents du Sud ; ils se réuniront à Washington et s'ajourneront à tels endroits du Sud qu'ils choisiront et feront un rapport à chaque session du Congrès.

Le bill réhabilitant 71 Kentuckiens, qui a passé au Sénat en juillet, a passé à la Chambre et va au Président.

Un bill restaurant James Bulger dans son rang de major et de quartier-maître a passé et va au Président. La Chambre s'ajourne.

Washington, 2 mars.—Dans le caucus républicain aujourd'hui, Blaine McPherson et Burton ont été nommés par acclamation.

Le caucus démocratique a nommé le général Morgan, de l'Ohio, comme candidat pour les fonctions d'orateur.

### NOUVELLES DIVERSES.

Montgomery, 2 mars.—Le juge Busteed avait donné, en juin dernier, l'ordre d'emprisonner l'auditeur de l'Etat qui n'avait pas obéi à l'ordre de cour concernant une collection de taxe. L'auditeur poursuit le juge Busteed en diffamation et réclame $250,000 de dommage. Les deux plaideurs sont des meneurs du parti républicain.

New-York, 2 mars—Innocenio Casanova, riche citoyen américain, natif de Cuba où il a 2 millions de fortune, est arrivé ici de la Havane par le steamer Columbia. Il est allé à Cuba pour ses affaires de propriété et pour visiter sa famille, avec un passe-port du gouvernement des Etats-Unis. A son arrivée, Casanova reçut la permission officielle de débarquer, mais il fut arrêté en mettant le pied à terre, et réembarqué sur le steamer qui l'avait mené et qui était sur le point de partir pour la Vera-Cruz. Casanova s'échappa pendant la nuit et se transporta dans un petit bateau à bord du Columbia.

Dans la matinée, un officier espagnol vint pour arrêter Casanova, mais le capitaine résista. Subséquemment, un bateau approcha avec la fille de Casanova qui venait pour être admise à bord. Casanova, alors, fit un signe et plus tard il n'y avait ... [illegible] la barge. Casanova s'enfuit aux ... Santa Lucia, une somme de $1000 fut volée à Casanova. Ses amis rapporteront ces détails au consul américain, qui répondit : "Mon temps est très pris par des affaires pressantes, mais j'ai chargé un assistant d'expédier votre protestation le plus vite possible et l'espère la transmettre au département d'Etat, à Washington, par le prochaine malle, si c'est possible."

San Francisco, 2 mars—Quatre navires prennent un chargement de blé pour l'Europe. On a reçu, cette saison 4,400,000 quintaux de blé contre 3,250,000 l'année dernière.

Le steamer Great Republic, pour le Japon et la Chine, n'a emmené que peu de Chinois et quelques passagers de chambre. Le steamer emporte $400,000 en espèces.

San Francisco, 2 mars—Le steamer Sacramento, de Panama, devrait être arrivé depuis quelques jours déjà.

New York, 2 mars—Louis Van Eaton, qui avait été arrêté à la Nlle-Orléans sous l'accusation d'avoir contrefait une signature, s'est reconnu coupable du fait.

### MARCHÉS EUROPÉENS.

Liverpool, 2, midi—Coton plat et tendant à la baisse. Uplands 7 1/2, Orléans 7 3/4.

Londres, 2—La banque d'Angleterre a élevé le taux de l'intérêt de 1/2.

### MARCHÉS AMÉRICAINS.

New-York, 2 mars, au soir—Argent de 4 à 5. Change de 9 1/2 à 9 5/8. Or 110 7/8. Gouvernements calmes, à 20, 112. Louisiane 69 et 69 1/2. Levées 73 et 83.

New-York, 2 mars, au soir—Coton inactif et lourd. Vendu 2500. Mid. Uplands 15 c. Farine plus ferme.

New York, 2 mars—Le sucre est languissant à 8 3/4 et 11 le Cuba ; la mélasse de la Nlle-Orléans est en bonne demande, de 65 à 85.

St-Louis, 2 mars—La farine est rare et ferme — Superfine à 75 à 5 90 ; extra 6 à 6 50. Le maïs a haussé de prix, mélangé 50 ; blanc 51. Avoine languissante à 50 et 58, en grenier, et 56 à 58 en sacs. Porc de ventes de salaisons.

Cincinnati, 2 mars—Coton languissant et sans changement. Le maïs est en bonne demande, 55 à 57. Viandes salées en faibles ventes.

Memphis, 2—Coton plus facile. Vendu 1500 balles. Low Mid. 13 1/2 à 13 1/2.

Charleston, 2—Coton plus facile. Mid. 14 1/4. Stock 21,114.

Savannah, 2—Coton calme. Mid. 14 1/8, Stock 55,653.

Galveston, 2—Coton plat et lourd. Bon ordinaire 12 1/4. Stock 28,181.

Mobile, 2—Coton calme, mid. 14. Stock 51,333.

Louisville, 2—Le coton est en bonne demande. Le stock est faible, Middling 13 3/4 à 14. La farine est ferme et en demande, l'extra de famille $6. Les commissions sont en demande. Il s'est vendu aujourd'hui 249 boucauts de tabac de $5 50 à $12 75, qualité commune à medium; les feuilles d'enveloppes bonnes et brillantes de 16 à 20, les communes 13 50.

### NOUVELLES DES PASSES.

Passe Sud-Ouest, 2 mars, soir.—Baromètre 30.30, vent S S E., frais avec brouillard épais. Arrivés : barque Alfen, en 20 jours de Boston ; navire Adriana, en 28 jours de Londres.

### Dépêches d'hier soir.

Washington, 2 mars—On a reçu les dépêches suivantes au département d'Etat.

Paris, 2 mars, midi—A M. Fish, à Washington : "L'entrée des Allemands dans Paris a été paisible. Tout est calme dans la ville.

(Signé) WASHBURNE.

Versailles, 1er mars.—L'Empereur est revenu de Longchamps où il a passé en revue l'armée entrant à Paris.

Londres, 1er mars.—Les barricades des faubourgs du Nord et de l'Est de Paris n'ont été construites que par mesure de précaution et ne servira qu'autant que les Allemands franchissent les limites qui leur sont assignées.

New-York, 2 mars—Or 110 7/8. Sterling 9 5/8 et 10 1/8. Coton lourd et faible. Orléans 15 1/2. Ventes 1800 balles.

Washington, 2—Chambre—Le rappel de la taxe du revenu a échoué par un vote décisif.

L'affaire de l'élection contestée de la Géorgie ne sera pas vidée cette session.

Sénat.—Le bill de la Chambre pour la collection des actes [illegible] au gouvernement par les compagnies de chemins de fer du Sud a passé.

M. Hill a présenté une lettre des membres actuels et d'anciens membres de la Législature de la Géorgie, qui s'opposent à ce que Foster Blodgett [illegible].

Le comité de conférence sur le bill du chemin du Pacifique [illegible] dans une heure. On ne sait rien du résultat à ce sujet, mais on ne paraît s'accorder à reconnaître que la Nouvelle-Orléans aura un embranchement.

Passe du Sud-Ouest, 2 mars, [illegible] 1 la goélette Yarmouth... de Vera-Cruz, sur lest.

New York, 2 mars—Arrivé le steamer Texas.

## Tirage de la Tombola Française, DE C. ROUYER,

Entrepreneur Chartres et Toulouse,

Nouvelle-Orléans 2 mars 1871.

Les lots non réclamés d'ici au dix (10) avril prochain seront vendus à l'encan au dix jour, et la somme réalisée sera ajoutée au produit de la tombola pour être versée entre les mains du Comité Français de secours de la Nouvelle-Orléans.

C. ROUYER.

| Nos | Lots | Nos | Lots |
|---|---|---|---|
| [illegible] | [illegible] | [illegible] | [illegible] |

Copie exacte du tirage de la Tombola de M. Capitain Rouyer.

G. L. FEVRE, Délégué du Comité.

Nlle-Orléans, 2 mars 1871.


Décédée hier soir à 5 heures, à l'âge de 27 ans, Mme Vve A. DEBUZIE, née SCHWEBER. Ses amis et connaissances, et ceux de la famille sont priés d'assister à son convoi funèbre qui aura lieu aujourd'hui, vendredi à 4 heures ; le convoi partira de la maison mortuaire, rue Greatmen, entre Bourbon et Dauphine.

ANNIVERSAIRE DE LA MORT DU FRÈRE TURGIS.

Association des Enfants de Marie.

Vendredi prochain, 3 du courant, à 7 1/2 heures une messe sera chantée à l'église St Augustin pour le repos de l'âme de bon frère Turgis ; tous les amis sont invités à y assister.

Nlle-Orléans, Lne., 25 Février 1871.

Au Gén. E. E. Shannon,

Agent de la Compagnie Mound City d'Assurance Mutuelle de la Vie, à St. Louis, Mo.

Monsieur,—Nous reconnaissons, avec plaisir, la promptitude avec laquelle la Compagnie que vous représentez a payé la police de $5000 sur la vie de notre feu LAFAYETTE KELLER, de la Paroisse Pointe-Coupée—police qui est échue aujourd'hui et dont le montant nous a été remis en entier quelques minutes après la remise.

RICHARD FLOWER & CO.

E. E. Shannon,

Agent de la Compagnie Mound City d'Assurance Mutuelle de la Vie, à St. Louis, Mo.

Cher Monsieur—Je prends plaisir à accuser réception de $3,000, montant de la police sur la vie de feu le Gouverneur R. W. PEARCE, de la Paroisse Bienville, Lne.,—police dont l'échéance a eu lieu aujourd'hui et dont le montant m'a été payé par le courrier de ce jour. Je recommande votre Compagnie aux personnes qui désirent s'assurer.

JNO. M. SANDIDGE.

Conclave Ionic No 11, S∴W∴M∴

SÉANCE RÉGULIÈRE. Vendredi soir, à 7 1/2 heures précises. [illegible] Chef M. A. CASSONNE. [illegible]

Banque de la Nouvelle-Orléans.

Nlle-Orléans, 2 mars 1871.

Avis est donné aux actionnaires de la Banque [illegible] un dividende de [illegible] le 10 courant. [illegible] Caissier.

Bazar Français.

Réunion du Conseil d'Administration au Bazar Français [illegible] AUJOURD'HUI VENDREDI [illegible] FELIX LABUE, Président.

BAZAR FRANÇAIS.

Les personnes ayant des réclamations contre le Bazar français, sont invitées à les présenter [illegible] ÉMILE HARRIS, trésorier.

Banque d'Epargnes de la Nouvelle-Orléans.

157............CANAL............157

Incorporé le 15 mars 1855.

—OFFICIERS—

[illegible]

AVIS.

Le grand tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane aura lieu DEMAIN, samedi, 4 mars 1871, à 11 heures du matin, au-dessus de la salle de la Compagnie.

"Gros lot, $50,000."

"Seulement 20,000 numéros."

"Prix du billet $20 Seulement."

Le public est invité à assister au tirage.

AVIS.

Le public est prévenu que la société [illegible] J. F. [illegible]

M. JOHN CONWAY, [illegible]

A Vendre

Pour cause de maladie, un CAFÉ avec billard, tableaux et tout ce qui se trouve dans l'établissement, lequel a une bonne clientèle. Le café est situé dans l'Orléans, No. 159, entre Marais et Villeré, près du marché Trémé. S'adresser sur les lieux.

Robt. E. Lee's Cheap Hat Store.

Corner Royal & St-Louis.

HATS at $1.00, 50 cts, 25 cts. [illegible]

Changement de domicile.

Le soussigné a l'honneur de prévenir ses amis qu'il a transféré son domicile au No [illegible] P. BOUJOL.

Olives, Vin Rouge, Mustat, Vinaigre.

En débarquement du navire [illegible]

60 [illegible] OLIVES Verdales très fraîches ; [illegible] Vin Rouge pour famille ; [illegible] MUSCAT de Frontignan ; [illegible] VINAIGRE ; A vendre par J. PLAISENT.

Perdue.

MARDI soir, au sortir de l'Opéra, [illegible] BOUCLE D'OREILLE [illegible]

Dissolution de Société.

La Société qui a existé jusqu'à ce jour entre [illegible] AQUIS & PHILIPPI [illegible] M. J. C. PHILIPPI est chargé de la liquidation [illegible]

AVIS.

Suivant acte passé pardevant M. [illegible] E. VERGES [illegible]

Gants de Coton et Ouate.

[illegible] CAMPBELL & STRONG.

Nlle-Orléans, 12 janvier 1871.

Perdu.

[illegible]

Grande Vente au Commerce

CHINE ! CHINE ! CHINE !

LA BARQUE AMÉRICAINE

LAWRENCE,

Arrivée dans ce port de

HONG-KONG,

LE 12 DU COURANT.

Avec le complète cargaison de

MARCHANDISES

JAPONAISES ET CHINOISES

Qui aient jamais été importées directement à la Nlle-Orléans.

Les marchandises en voie de débarquement, en parfait état, seront vendues à l'enchère publique, le

LUNDI, 6 MARS 1871,

Par MM. VINCENT & CO., Encanteurs.

ENTREPOT

No. 100 de la rue du Canal.

CATALOGUES ET CONDITIONS A LA VENTE.

Son chargement se compose, en partie, des Articles suivants qui ont été choisis expressément et avec tout le soin possible pour le marché de la Nouvelle-Orléans.

Thés de Choix,

JAPON SANS COULEUR, MOYENE GUNPOWDER, IMPERIAL, YOUNG HYSON,

Nattes,

BEAU CONTRAST ET DOUBLE EXTRA IMPERIAL, A CARREAUX ROUGES ET BLANCS.

—Longueurs Ordinaires—

NATTES DE FANTAISIE, NATTES LINTAU.

Pétards et Pièces d'Artifice, etc.,

CHOP CROISSANT D'OR, EXTRA NO 1, PÉTARDS, GRANDES DIMENSIONS, EXTRA NO. 1, PÉTARDS A DEUX TÊTES, BOMBES, FUSÉES, FEUX BLEUS.

Porcelaines, etc.

BEAUX SERVICES POUR DINER, SERVICES POUR DESSERT, SERVICES POUR DÉJEUNERS, SERVICES POUR THÉ, SERVICES POUR TOILETTE.

Vases du Japon :

POTS A FLEURS JAPONAIS, POTS A GINGEMBRE, BOLS COUVERTS D'UN FILET JAPONAIS.

Faïence extrêmement fine de Nagasaki :

TASSES A CAFÉ, TASSES A THÉ, CRACHOIRS, BOLS A PUNCH DE DIFFÉRENTES GRANDEURS, FIGURINES EN TERRE, ORNEMENTS FORME POISSON, Do do DRAGON, do do BUFFLE, PORTECARTES, ETC., ETC., ETC.

Confitures :

GINGEMBRE EN CONFITURE, GINGEMBRE SEC, CUMQUATS, CHOWCHOW, ETC., ETC., ETC.

Soieries, Satins, etc.

SOIE japonaise pour toilettes, ECHARPES en crêpe, différentes couleurs, ROBES japonaises pour dames, GAZES rayées, GAZES à carreaux, MOUCHOIRS Pongee, LEVANTINE en satin, CRÊPE pour toilettes, Shawls, CHALES en crêpe brodés, CHALES crêpe brodés, BELLES BRODERIES, &c.

Ouvrages en bambou et en jonc.

STORES-PERSIENNES, unis et à dessins, LAMPES en bois et en verre, SOFAS en jonc, CHAISES, PANIERS, TABOURETS.

Ouvrages en ivoire, etc.

BOITES à surprise, CAVES à liqueur, BOITES à cartes, BOITES à ouvrage, BOITES à gants, VASES d'ivoire, BAGUETTES pour gants, PORTE-CIGARETTES, PIÈCES D'ÉCHIQUIER artistement sculptées, ARTICLES en éventails, EVENTAILS, etc.

Boites à Gants en Bois de Sandale,

ETC., ETC.

Eventails en Feuilles de Palmier,

Do LAQUE, Do BOIS DE SANDALE, Do IVOIRE ET OS, Do PLUMES, DO SATIN, Do IVOIRE ET PLUMES, Do ASSORTIS, FEUILLES PEINTES, PEINTURES SUR PAPIER DE RIZ, BOITES A GANTS en bois de Sandale, PANTOUFLES en herbes tissées, JOUETS, ETC., ETC.

Ouvrages en Laque.

SERVICES A THÉ, Do CABARETS, THÉIÈRES, BELLES BOITES A GANTS, BOITES A MOUCHOIRS, BOITES A OUVRAGES, COFFRETS DE TOILETTE, COFFRETS POUR PAPIER, COFFRETS INCRUSTÉS D'OR, BOITES A CARTES, BOITES CHOW-CHOW, COFFRETS INCRUSTÉS POUR DAMES, BAGUETTES A GANTS, ECRANS, ASSIETTES, VASES, CORBEILLES, LIGNES A PECHER, LAQUE JAPONAISE ET CHINOISE, MEUBLES EN BRONZE CHINOIS, BRONZES MAGNIFIQUES ET VASES, MALLES et OUVRAGES EN BOIS DE CAMPHRIER, CORBEILLES CHOW-CHOW, ET POUR DESSERT.

Un Comité de Spécialité [illegible]

Curiosités Chinoises et Japonaises

En Bronze et en Ivoire, venant de Canton, de Nagasaki, d'Hiogo, et de Yokohama.

GRANDE FABRIQUE DE CANDI, DE NORMAN & REISS,

126 et 128, rue Vieille-Levée, 126 et 128.

UNE DES PLUS IMPORTANTES FABRIQUES DU SUD.

RUE VIEILLE-LEVÉE.

ON Y FABRIQUE CONSTAMMENT

Du Candi en gros et en petits bâtons. Toute espèce de Candis à la crème. Toute espèce de candis trempés. Candi clair. Candi amer (Horehound). Candi Tarty. Candi sec. Pastilles. Pâtes américaines. Pâte de Jujube. Toute espèce de Chocolats. Bonbons. Massepain fins ;

Et tout ce qui se rattache au COMMERCE DE CONFISERIE. Toute espèce de GATEAUX et gâteaux GATEAUX DE MARIAGE faits sur commande, dans le plus court délai.

Ils importent toutes sortes d'Articles ETRANGERS, tels que

Bottes de fantaisie, Poupées de toutes grandeurs, Boules de pâte de gomme, Joujoux en or et argent, Toute espèce de roses, Fleurs de tous genres, Cornes d'abondance, Boîtes de fantaisie, Papier dentelle, etc. qu'ils vendront au plus bas prix du marché.

RUE VIEILLE-LEVÉE.

FABRIQUE DE MACARONI, VERMICELLE, EXTRAIT DE CAFÉ, &c.

Fire Works :

ROMAN CANDLES, SKY ROCKETS, FIN WHEELS, SCHOOL WHEELS, SAXON WHEELS, VERTICAL WHEELS, SERPENTS, TRIANGLES, BLUE LIGHT, FLYING PIGEONS, TOURBILLIONS, FIRE CRACKERS, TORPEDOES.

Prize Boxes.

BON TON, SANTA CLAUS, NOVELTIES, CASH PRIZE BOX, SHOO FLY, LITTLE SHOO FLY.

A vendre en gros par

NORMAN & REISS,

Seuls Agents. Nos 126 et 128 de la rue Vieille-Levée.

MULLS SUISSES

En magasin et attendus,

A vendre par

J. O. LINGHAM & CO.,

Au No 7 de la rue Carondelet.

Vente par le Shérif.

Sera vendue, à la maison de cour de la Paroisse St. Charles, SAMEDI, 4 mars 1871, à 11 heures A. M., la belle habitation Octave Labranche [illegible] située sur la rive gauche du Mississipi, à 22 milles de la Nlle-Orléans et à 4 milles de la Station du Jackson Railroad, mesurant [illegible] arpents de face sur [illegible] Cette propriété possède [illegible]

Avis aux bons Fumeurs.

GRAND CHOIX DE CIGARES

[illegible] directe de la Havane.

COMPRENANT les meilleures marques—Telles que—

[illegible] AUX FABRICANTS DE CIGARES [illegible] F. J. LEVEQUE, 46 Rue Vieille-Levée, 46.

J. H. JENSEN,

—Agent pour la vente de—

Superphosphate de Chaux, DE RHODES,

Guano Ammon, du South Sea, soluble,

Guano Orchilla, DE RHODES.

[illegible] FACTEUR DE COTON ET NÉGOCIANT-COMMISSIONNAIRE. BUREAUX—No 76 de la rue Carondelet, Nlle-Orléans, Lne.

Viande en Grenier, &c.

200,000 livres Epaules sèches salées, [illegible] Flancs [illegible] barils Whisky Rectifié, [illegible] J. E. VANHORN & CO., No 36 de la rue Poydras.

SACRIFICE.

Liquidation pour cause de départ.

F. MEUNIER,

71............ROYALE............71

OFFRE à vendre, en gros ou en détail, son stock de MARCHANDISES DE FANTAISIE, de même qu'un grand assortiment de Dentelles, Galons, Chapellerie, Applications, Point d'Alençon, etc. etc. Installation à vendre—Maison et Magasin à louer.

Chienne Perdue.

Il a été perdu, dimanche, à deux heures et demie de l'après-midi, une levrette blanche, à tête très effilée. Elle répond au nom de NITA. Une récompense libérale sera donnée à la personne qui la ramènera au No 194 rue Bourbon, entre St-Pierre et Toulouse.

La Cinquième Grande Foire d'Etat DE LA SOCIÉTÉ DE LA FOIRE AGRICOLE ET INDUSTRIELLE DE LA LOUISIANE,

Aura lieu aux "Fair Grounds" de la société ville de la Nouvelle-Orléans, le 8 avril 1871, et les neuf jours suivants.

Les exposants de toutes les parties de l'Amérique sont invités à concourir pour les prix. Les chemins de fer, bateaux et autres lignes de transports, citées dans le catalogue des prix, transporteront les voyageurs et les colis qu'ils auront avec eux à moitié prix, aller et retour.

Les actionnaires sont priés de s'adresser au bureau, Mechanics' Institute ; leurs billets d'entrée pour 1871, leur seront délivrés, et on leur donnera toutes informations relatives à leurs devoirs relativement à la nouvelle foire. Cinquante-six [illegible] actionnaires concernant le balance de capital pourront être ajoutée à la somme. Les personnes qui désirent devenir actionnaires sont priées de faire leur demande.

Pour plus amples détails, voyez le catalogue des récompenses, qui sera envoyé à toute adresse, sur demande, franco.

LUTHER HOMES, Secrétaire et Trésorier.

N.-B.—Plantes, arbustes, bouquets à vendre aux Fair Grounds.

Prêt d'Argent,

A DES CONDITIONS TRÈS LIBÉRALES

Au No 136 rue Royale.

Entre Toulouse et St-Pierre.

Checks,

PAR la banque Germania Nationale, la banque [illegible] BARRETT, SEYMOUR & Co., Au No. 66 de la rue du Camp.

McINTYRE & APPLEGATE,

PLOMBIERS,

Au No 146 de la rue Poydras, Nlle-Orléans, Louisiane.

Marchands, en gros et en détail, d'articles de Plomberie, Pompes en fer et en cuivre, Fourneaux de Cuisine, &c.

G. L. FEVRE,

148............Rue Royale............148

IMPORTATEUR

de VEAUX VERNIS, VEAUX CIRÉS ET CHÈVRES, CHÈVRES en tous genre, CHEVREAUX, MOUTONS,

Reçoit par chaque steamer D'EUROPE et NEW-YORK un bel assortiment de cuirs [illegible]

Fourneaux Français.

[illegible]

Water-Works. Water-Works.

C. L. CHAPOTEL,

ENTREPRENEUR [illegible]

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 2 MARS—CLASSE No 62.

| | | | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 19 | 44 | 75 | 51 | 62 | 29 | 40 | 14 | 5 | 31 | 77 | 36 | | |

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement, dans les bureaux de la Compagnie.

HOWARD, SIMMONS & Co., Commissaires.

[illegible] Nlle-Orléans, Louisiane, ce 2 mars 1871.

T. GIRALDO, Commissaire.


Trente-Quatrième Anniversaire du

Département des Incendies.

ORDRE DU COMMANDANT.

Le Département des Incendies de la Nouvelle-Orléans, avec les personnes invitées à assister à la Célébration de son Trente-Quatrième Anniversaire, se réuniront à 9 heures du matin,

SAMEDI 4 MARS 1871,

dans l'ordre suivant :

Volunteer Steam Fire Company No 1 de la Nlle-Orléans.

POMPIERS D'ALGER.

Pelican Engine Company No 1. Brooklyn Engine Company No 2. Washington Hook and Ladder Company No 1.

POMPIERS DE GRETNA.

William Tell Hook and Ladder Company No 1. David Crockett Engine Company No 1.

POMPIERS DE JEFFERSON.

Protector Steam Engine Company No 2.

Les Compagnies ci-dessus composeront la Première Division, qui se formera rue du Canal, côté Nord, la tête appuyée à la rue Royale et s'étendant à l'Est, sous la direction de l'Ingénieur-Assistant JNO. BRUGHIERS.

Mississippi Engine Company No 1. Lafayette Hook and Ladder Company No 1. Mississippi Steam Fire Company No 2. Vigilant Steam Fire Company No 3. Franklin Steam Engine Company No 2 de Mobile. American Hook and Ladder Company No 2. Columbia Engine Company No 5. Louisiana Hose Steam Engine Company. Mechanics' Engine Company No 6. Eagle Steam Engine Company No 7.

Les compagnies ci-dessus composeront la Seconde Division qui se formera rue du Canal, côté Sud, la tête appuyée à la rue Dryades et s'étendant à l'Ouest, sous la direction de l'Ingénieur PAUL LACOUR.

Phoenix Steam Engine Company No 8. Hope Hook and Ladder Company No 3. Crescent Steam Engine Company No 9. Louisiana Steam Engine Company No 10. Mechanics' Fire Company No 7, de Mobile. Red Perry Steam Engine Company No 12. Washington Steam Engine Company No 5, de Mobile. Perseverance Engine Company No 13. Philadelphia Steam Engine Company No 14.

Les compagnies ci-dessus composeront la Troisième Division, qui se formera rue du Canal, côté Sud, la tête appuyée à la rue Carondelet et s'étendant à l'Ouest, sous la direction de l'Ingénieur-Assistant WM. SWAN.

Jackson Steam Engine Company No 18. Washington Steam Engine Company No 20. Pelican Hook and Ladder Company No 4. Orleans Engine Company No 21. Relief Society of Jefferson Engine Company No 22. Jefferson Steam Engine Company No 23. Chalmette Steam Engine Company No 23. Crescent Steam Engine Company No 24.

Les Compagnies ci-dessus composeront la Quatrième Division qui se formera rue du Canal, côté Sud, la tête appuyée à la rue St-Charles et s'étendant à l'Ouest, sous la direction de l'Ingénieur-Assistant I. N. GLIDEWELL.

ITINÉRAIRE :

Le cortège se formera dans l'ordre ci-dessus à 9 heures précises du matin, et se mettra en marche suivant la rue Royale jusqu'à l'Esplanade et la rue Casacalvo, la rue Casacalvo jusqu'à la rue Marigny, la rue Marigny jusqu'à la rue Levée, la Levée jusqu'à l'Esplanade, l'Esplanade jusqu'à la rue de Chartres, la rue de Chartres jusqu'à la rue du Canal et la rue du Camp, la rue du Camp jusqu'à la rue Julia, la rue Julia jusqu'à la rue Circulaire, la rue Circulaire jusqu'à la rue St-André, la rue St-André jusqu'à la rue Prytanée, la rue Prytanée jusqu'à la rue Première, la rue Première jusqu'à la rue Magasin, la rue Magasin jusqu'à la rue Félicité, la rue Félicité jusqu'à la rue Annonciation, la rue Annonciation jusqu'à la rue Calliope, la rue Calliope jusqu'à la rue Magasin, la rue Magasin jusqu'à la rue Julia, la rue Julia jusqu'à la rue St-Charles, la rue St-Charles jusqu'à la rue du Canal, où le cortège se disloquera.

L'Ingénieur en chef et ses aides se placeront à la Statue de Clay. A mesure que les Compagnies arriveront sur le terrain, leurs marshals devront prendre les ordres des aides pour qu'ils leur indiquent leurs positions. Dès que les aides-ingénieurs auront formé leurs divisions respectives, ils iront prendre les ordres de l'ingénieur en chef et grand-marshal.

Les lignes étant formées, l'ingénieur en chef fera sonner deux coups de cloches dans tous les bureaux où aboutit le télégraphe des incendies, et ces deux coups de cloches seront le signal de la marche.

Les Pompiers exempts, excepté ceux qui appartiennent, sont priés d'accompagner leurs Compagnies respectives.

Les marshals et favores des différentes compagnies devront se rendre, à l'heure ci-dessus, au bureau du cortège devra positivement se mettre en marche à 10 heures.

Si la ligne cessait à se rompre sur un point quelconque, le marshal de la compagnie qui se trouvera en arrière devra se rendre au quartier-général, ou à celui de la compagnie de la [illegible] et à celle, jusqu'à la rue [illegible] lors de la même manière à la tête de sa colonne.

Les aides du Grand Marshal prendront connaissance des ordres de celui-ci à 9 heures du matin, au coin des rues Canal et Camp.

Dans le cas où le mauvais temps empêcherait la procession d'avoir lieu, on la sonnera par quinze coups de cloche donnés, à trois reprises différentes, dans tous les bureaux du télégraphe d'alarme des incendies. La célébration sera alors remise à un autre jour.

Quand le cortège fera halte sur un point quelconque, les Compagnies devront, autant que possible, éviter les voies du chemin de fer, afin de ne pas interrompre la circulation.

PROGRAMME.

PREMIÈRE DIVISION.

I. N. MARKS, Grand Marshal.

AIDES.

GEO. H. BRAUGHN, Vice-Président. CNC. FLANAGAN, Secrétaire. ALFRED BELANGER, Trésorier. JAS. H. WINGFIELD, Ex-Ingénieur en chef. PHILIP MCCABE. JACOB REIN, No. 1. WALTER H. PERRY, No. 2. F. SUMMERET, No. 3. PHILIP HOFFMAN, No. 5. JOS. B. PRAGUE, No. 6. H. M. STUART, No. 7. JOS. JACOBS, No. 8. A. GUYHENS, No. 9. GEO. MERE, No. 10. JOHN BRUNS, No. 12. [illegible], No. 13. WYNNE ROOKES, No. 14. JOS. MURPHY, No. 15. J. BRODIE, No. 20. Dr. O. HUARD, No. 21. CHAS. LEDIG, No. 22. F. GERSTNER, No. 23. LOUIS A. WILTZ, No. 24. Col. J. B. WALTON, Louisiana Hose. F. WHITTECAMP, Lafayette H. and L. No. 1. W. W. JEMISON, American H. and L. No. 2. M. LYNCH, Hope Hook and Ladder No. 3. P. A. MCINTYRE, Pelican Hook and L. No. 4. [illegible] Mississippi No. 1. JACOB ALEXANDER, Ex. Society Jeff. No. 22. Volunteer Steam Fire Company No. 1. Pelican Engine Company No. 1, Alger. Brooklyn Engine Company No. 2, Alger. Washington Hook and Ladder Co. No. 1, Alger. William Tell Hook and Ladder Co. No. 1, Gretna. David Crockett Engine Company No. 1, Gretna. Protector Steam Engine Comp. No. 2, Jefferson.

SECONDE DIVISION.

INGÉNIEUR EN CHEF ET SES AIDES.

THOS. O'CONNOR, Ingénieur en chef. WM. SWAN, Senior, Assistant Engineer. PAUL LACOUR, Assistant-Engineer. JOHN BRUGHIERS, Assistant Engineer. I. N. GLIDEWELL, Assistant Engineer.

Mississippi No 1, de Mississippi. Lafayette Hook and Ladder Company No 1. Mississippi Steam Fire Company No 2. Vigilant Steam Engine Company No 3. Franklin Steam Engine No 2, de Mobile. American Hook and Ladder Company No 2. Columbia Engine Company No 5. Louisiana Hose Steam Engine Company. Mechanics' Engine Company No 6. Eagle Steam Engine Company No 7.

TROISIÈME DIVISION.

Phoenix Steam Engine Company No 8. Hope Hook and Ladder Company No 3. Crescent Steam Engine Company No 9. Louisiana Steam Engine Company No 10. Mechanics' Fire Company No 7, de Mobile. Red Perry Steam Engine Company No 12. Washington Steam Engine Company No [illegible], Mobile. Perseverance Steam Engine Company No 13. Philadelphia Steam Engine Company No 14.

QUATRIÈME DIVISION.

Jackson Steam Engine Company No 18. Washington Steam Engine Company No 20. Pelican Hook and Ladder Company No 4. Orleans Engine Company No 21. Relief Society of Jefferson Engine Co. No 22. Jefferson Steam Engine Company No 23. Chalmette Steam Engine Company No [illegible]. Crescent Steam Engine Company No 24.

I. N. MARKS, Grand-Marshal.